



## Bilan de compétences « EVOLUTION »

---

### Objectifs de ce BILAN :

---

Le Bilan de compétences « **EVOLUTION** » permet :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

### Compétences visées :

**A travers le bilan de compétences, le bénéficiaire va :**

- Identifier clairement ses compétences professionnelles et personnelles susceptibles d'être investis dans une situation professionnelles déterminés
- Avoir une vision claire et précise de son projet professionnel retranscrit dans un plan d'action
- Développer sa capacité à prendre des décisions et sa capacité à analyser le marché de l'emploi.

*L'appellation Bilan de compétences entre dans le cadre strict de la loi n° 91-1405 du 31/12/1991 (Code du Travail, article R6322-32 à R6322-38 et R6322-56 à R6322-61 et R6321-2). Pour rappel, en respect de l'article L.6313-4 du code du travail : "Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur".*

---

## **PUBLIC VISÉ ET CONDITIONS RECOMMANDÉES :**

---

### **1. Public visé :**

Toute personne désireuse de reconstruire un projet professionnel et de faire un bilan de compétences pour se ré-orienter

### **2. Conditions recommandées pour le bon déroulement de ce bilan (en distanciel) :**

Il n'y a pas de pré-requis préalable à la réalisation de ce bilan

Ce bilan s'adresse aux personnes ayant au moins une expérience professionnelle. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports pédagogiques.

Il est également indispensable de disposer d'outils informatiques pour suivre à distance le bilan et être en mesure de les utiliser.

### **3. Accessibilité :**

*Soundari Formations – BGE COOP s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre, en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées au handicap des personnes concernées.*

*Un entretien préalable à la formation identifiera les besoins spécifiques à la structure et au public accompagné.*

---

## **Programme :**

---

Cette formation comprend 3 phases :

### **1/ Phase préliminaire**

#### **Objectifs :**

- Analyser la demande et les besoins.
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement.
- Poser des objectifs à court, moyen, long terme

#### **Contenu et moyens :**

- Premier rendez-vous sur la base d'un questionnaire complété en amont.
- Analyse partagée de la situation

### **2/ Phase d'introspection et d'exploration**

**SOUNDARI FORMATIONS – BGE COOP** - Siret : 383 609 476 00023 - APE 82 992 - NDA : 73310799031  
QUALIOPI FRCM24416 – RC pro ALLIANZ 569 0075 5  
130 rue des caussades – 31160 Encausses les thermes  
**Chrystelle Henry – 06 79 67 58 87 – [info@soundari.fr](mailto:info@soundari.fr)**

### Objectifs :

- Définir un projet professionnel et en vérifier la pertinence par rapport à vos aspirations et au contexte économique
- Élaborer des alternatives (formation, reconversion, VAE, etc...)

### Contenu et moyens :

- Identification des croyances actives dans la relation au travail
- Clarifier vos besoins au travail et vos impératifs
- Identifier vos principaux centres d'intérêt pour retrouver sens et motivation
- Vous réapproprier vos qualités, forces et talents – Célébrer les réussites
- Inventaire et analyse des compétences professionnelles et personnelles, des savoirs acquis
- Étudier différentes pistes professionnelles en adéquation avec son profil et ses aspirations.
- Analyser la viabilité économique et l'accessibilité des projets professionnels envisagés en tenant compte du marché de l'emploi.
- Identifier les écarts entre ses compétences actuelles et celles requises pour ses projets et prévoir les formations nécessaires.
- Étudier les conditions de travail idéales pour garantir un équilibre pro/perso
- Élaborer des alternatives de projet en cas de difficultés d'accès au projet principal envisagé.
- Exploration des pistes de projet compatibles avec vos aspirations, mais aussi avec le contexte économique et le bassin d'emploi

## **3/ Phase de validation d'un projet professionnel**

### Objectifs :

- Identifier les compétences professionnelles et personnelles exploitables.
- Établir une vision claire du projet professionnel et un plan d'action

### Contenu et moyens :

**SOUNDARI FORMATIONS – BGE COOP** - Siret : 383 609 476 00023 - APE 82 992 - NDA :73310799031  
QUALIOPI FRCM24416 – RC pro ALLIANZ 569 0075 5  
130 rue des caussades – 31160 Encausses les thermes  
**Chrystelle Henry – 06 79 67 58 87 – info@soundari.fr**

- Tableau des compétences
- Définition du projet professionnel et plan d'action
- Conditions et moyens favorisant la réalisation du projet

---

## MODALITÉS D'ACCÈS

---

- **Durée** : 3 à 4 mois, 24h (17h en ligne, **7 entretiens individuels de 1H**).
- **Modalités** : Distanciel.
- **Accès** : Entre 2 à 14 jours après validation du devis
- **Suivi** : Feuilles d'émargement, évaluations, synthèse finale, attestation de fin de parcours.

---

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

---

### Méthodes et moyens pédagogiques :

- **7 séances individuelles d'une heure espacées de 8 à 12 jours.**
- **17 heures de travail personnel guidé**, grâce à des travaux inter-séances et des fiches pédagogiques.
- Des ressources informationnelles et pédagogiques (livres, articles, podcasts, etc) pour nourrir votre réflexion à chaque étape
- Tests de personnalité (MBTI, RIASEC, High 5..etc.).
- Tableau de compétences
- Partage d'expériences avec des personnes ressources de mon réseau
- Accès direct à l'accompagnant par mail ou SMS/WhatsApp
- La remise d'une synthèse personnalisée et strictement confidentielle en fin de bilan, ainsi que d'une attestation de fin de bilan.
- Un rendez-vous 6 mois après la fin de votre bilan.

### Moyens techniques :

- Utilisation d'un logiciel de visioconf pour les entretiens individuels.
- Document partagé pour l'accès aux support pédagogique
- WhatsApp ou mail pour les échanges intersessions.

---

## **TARIFS :**

---

- **2250€** (employeur ou OPCO)
- **1850€** TTC (CPF).
- **1350€** en fonds personnels (paiement en plusieurs fois possible)

**Tous les prix sont nets de taxe. Prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA (Article 261-4-4 du CGI)**

---

## **Intervenante :**

---

Réalisé sous la responsabilité de **Chrystelle Henry, formatrice certifiée, coach professionnelle et consultante en bilan de compétences**, spécialiste des transitions professionnelles depuis 2017 – Elle est aussi formée à l'approche systémique et intégrale , ce qui lui permet d'envisager le changement professionnel en tenant compte du contexte de vie globale de l'accompagné(e).

## **DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :**

- Remise d'une convocation au démarrage.
- Feuille d'émargement signée par le bénéficiaire et l'accompagnant
- Recueil de l'évaluation des bénéficiaires après chaque séance individuelle
- Co-évaluation finale de l'atteinte des objectifs en fin de bilan
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de parcours et à 6 mois
- Une synthèse écrite
- Remise d'une attestation de fin de bilan et fixation écrite de la date de notre rendez-vous post bilan à 6 mois
- Questionnaire de satisfaction à chaud à la fin de votre bilan.
- Questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois.

**Nous co-construisons le calendrier de vos séances en fonction de nos disponibilités et des vôtres.**

**Sanction de la formation** : En application de l'article L.6313-1 du Code du travail, un certificat de réalisation sera remis à la fin du bilan de compétences.

### **Rétractation :**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés à compter de la conclusion du contrat, durant lequel il peut librement se rétracter sans avoir à motiver sa décision ou à supporter d'autres coûts, conformément à l'article L221-18 du code de la consommation.

Si l'inscription a lieu en dehors du CPF, le délai est de 10 jours à compter de la signature du contrat avec lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L.6353-5 du code du travail.

### **LES POINTS FORTS du Bilan :**

- **Plus de 80 personnes** en situation de Burn out accompagnées depuis 6 ans dans le cadre d'une réorientation professionnelle
- **Une double expertise** : Chrystelle Henry est thérapeute psychocorporelle depuis 2011 et experte des transitions professionnelles depuis 2019 (**plus de 300 personnes accompagnées en bilan de compétences**) – Accompagnatrice du changement depuis 15 ans.
- Accès à un réseau d'experts du Burn out et de la reconversion, et à un réseau de professionnels (profils métiers)

---

### **Contact :**

---

Chrystelle Henry - 06 79 67 58 87 – [info@soundari.fr](mailto:info@soundari.fr)

Retrouvez toutes mes infos ici : <https://www.soundari.fr/bilandecompetences>